

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

Lecture du compte-rendu du 2 Décembre 2021 qui est adopté à l'unanimité.

I – Travaux d'aménagement pour la Résidence Autonomie

1) Agrandissement de quatre logements

Une procédure de marché adapté a été lancée pour le choix des entreprises travaux sur la base d'un montant estimé de travaux de 110 100,00 € HT.

Considérant le rapport d'analyse des offres et la proposition de la Commission d'Appel d'Offres M. le Maire propose d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes

<u>Lots</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 1 – gros œuvre	COLAS France	
Lot 2 – couverture - désamiantage	SAS ISOTOIT	
Lot 3 – menuiseries extérieures	SARL NORMANDIE ALU	
Lot 4 – finition intérieure	COLAS France	
Lot 5 – électricité	SARL SEDELEC	

Les Membres du Conseil à l'unanimité, émettent un avis favorable à la désignation des entreprises et autorisent le M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

2) Aménagement des salles de bains

Une procédure de marché adapté a été lancée pour le choix des entreprises travaux sur la base d'un montant estimé de travaux de 256 200,00 € HT.

Considérant le rapport d'analyse des offres et la proposition de la Commission d'Appel d'Offres M. le Maire propose d'attribuer les marchés de travaux à l'entreprise suivante :

<u>Lots</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 1 – Aménagement des salles de bains	COLAS France	

Les Membres du Conseil à l'unanimité, émettent un avis favorable à la désignation des entreprises et autorisent M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

II – Cheminement de la Résidence Autonomie

M. le Maire informe que suite à l'étude pour l'aménagement du cheminement de la Résidence Autonomie. Le coût estimé s'élève à 152 440 € H.T. avec une variante à 7 360 € H.T.

Concernant l'éclairage public, une étude sera effectuée par le Syndicat Départemental d'Electricité 76. Demande de subvention

M. le Maire propose de demander une subvention auprès de la Carsat de Normandie pour les travaux d'aménagement du cheminement de la Résidence Autonomie afin de le mettre en conformité pour l'accessibilité.

Les membres du Conseil, à l'unanimité :

- Sollicitent une subvention auprès de l'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomies,
- Autorisent M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

1) Lancement d'appel d'offres

Suite à la présentation du projet d'aménagement du cheminement de la Résidence Autonomie M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer l'appel d'offres pour ces travaux. Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent un avis favorable et autorisent M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

III – Aménagement de la Route du Château d'Eau

M. le Maire informe que suite à la construction du Château d'eau, la réfection de la voirie de la Route du Château d'eau doit être effectuée. Il propose d'aménager des places de stationnement le long de cette voirie. A cet effet, une étude a été demandée pour estimer les travaux nécessaires ainsi que plusieurs devis. Il est également indiqué que les Caravanes JOUSSE ont signalé leur intérêt pour cet aménagement et proposent de participer au coût des places de stationnement.

De plus, les stationnements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat.

David FOURNIL indique que ces aménagements vont diminuer la largeur de la route, ce qui pourrait gêner le croisement des véhicules. Il propose un élargissement de cette voirie. Il ne voit pas l'intérêt pour les habitants, mis à part la Société JOUSSE. Patrick VIANDIER pense comme David FOURNIL. Jean-Luc MORISSE suggère éventuellement un sens unique pour cette voie. M. le Maire propose que ces suggestions soient étudiées lors d'une prochaine commission des travaux. De plus, il informe que seules les places de stationnement peuvent faire l'objet d'une subvention et non pour la voirie uniquement.

Suite à ces observations, M. le Maire propose de demander une subvention auprès de l'Etat pour les travaux d'aménagement de places de stationnement en bordure de la Route du Château d'Eau.

Les membres du Conseil à l'unanimité :

- Sollicitent une subvention auprès de l'Etat.
- Autorisent M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

IV – Eclairage du chemin piétonnier reliant la Rue de l'Eglise et le Val Fleury

M. le Maire présente l'avant-projet du Syndicat Départemental d'Electricité 76 concernant la mise en place de l'éclairage public le long du chemin piétonnier reliant la Rue de l'Eglise et le Val Fleury.

Il est proposé l'installation de candélabres avec câblage pour un coût estimé de 40 206 € T.T.C. le Syndicat Départemental d'Electricité 76 prenant à sa charge 13 407 €, le reste à charge pour la Commune s'élèverait à 27 204 € T.T.C., dont 6 770 € de TVA récupérable. Vu le coût proposé, il est demandé d'avoir une autre estimation pour ce projet. M. le Maire indique qu'il se renseignera en ce sens.

V – Convention avec le Centre de Gestion concernant la protection sociale complémentaire

M. le maire cède la parole à Mme MARLIER Isabelle pour présenter ce dossier.

Depuis 2007, dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou un accident.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil à l'unanimité,

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- Prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,

-Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

Le conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, pour la mise en place de cette protection sociale complémentaire (prévoyance et santé) dès le 1er janvier 2023. Les conditions exactes seront définies en fonction des résultats de la consultation menée par le Centre de gestion et des décrets d'application à venir.

VI – Questions diverses

1) Aménagement Rue de l'Eglise

Il a été demandé à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin la réfection de la Rue de l'Eglise entre le rond-point du Sacré-Cœur et l'Eglise. Dans ce cadre, il est proposé d'étudier la possibilité de créer un aménagement style chicane au niveau de la maison situé au n°24. Lors de la visite de la commission « voiries » de la Communauté de Communes, un point a été observé concernant l'écoulement des eaux pluviales vers le bassin de rétention. Un aménagement spécifique doit être prévu. Une étude sera demandée.

2) Capteurs CO2

Dans le cadre de la réglementation sanitaire, il est préconisé l'installation de capteurs CO2 dans les classes des écoles primaires et maternelles. A cet effet, l'Education nationale propose de subventionner l'acquisition. Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent un avis favorable à cet achat et autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention.

VII – Pour information

M. le Maire donne les informations suivantes :

1) Département

Attribution d'une subvention de 120 000 € pour l'extension et la réhabilitation de l'accueil périscolaire.

2) Remplacement du médibus

Concernant le remplacement du médibus, M. le Maire a contacté plusieurs sociétés qui doivent transmettre leurs propositions.

3) Article Paris-Normandie

Suite à la visite d'un journaliste de Paris-Normandie, un article est paru concernant le classement des « villages où il fait bon vivre » dans lequel notre Commune est classée 7^{ème} sur 50 au niveau départemental et 284^{ème} au niveau national.

4) Zone Renfeuger de la Vaupalière

Suite à la parution d'un article dans Paris-Normandie, Messieurs les Maires de la Vaupalière et de Saint Jean du Cardonnay ont demandé un rendez-vous à Monsieur le Préfet pour évoquer le devenir de cette zone.

5) Ecoles

Lecture d'un mail de remerciements concernant la vente de sapins et galettes des rois au profit de la coopérative scolaire.

Afin de renouveler les manuels scolaires, Mme LATRECHE, directrice, demande s'il serait possible d'obtenir un budget supplémentaire. Les Membres du Conseil donnent un avis favorable à cette requête.

6) Population

L'INSEE informe que la population au 1^{er} Janvier 2022 s'élève à 1 377 habitants.

7) Résidence du Houlay

Un permis d'aménager a été déposé concernant la deuxième partie de la Résidence du Houlay pour 4 parcelles d'environ 1 600 m².

8) Dossier LIDL

Suite au refus du permis de construire, le délai de recours est dépassé depuis le 12 février dernier.

9) ADMR

Lecture de la carte de vœux de l'ADMR.

VIII – Tour de Table

Jean-Pierre LEFEVRE signale qu'il sera nécessaire de revoir la distribution du Cardon

Dans le cadre du Téléthon, il informe qu'il a été reversé 3 800 €.

Vu les conditions sanitaires actuelles, il indique que le repas des Aînés ne peut avoir lieu en Mars prochain. Il demande pour le reporter en Octobre, selon la situation sanitaire à cette période.
Il informe que les barnums ont été livrés.

Isabelle MARLIER rappelle les dates des élections :

Brigitte BASTIEGE donne un état d'avancement des travaux de l'accueil périscolaire :

L'électricité est terminée

La pose des radiateurs dans les classes est en cours

L'aménagement extérieur à voir, les VRD vont débiter.

Une plateforme horizontale est demandée pour placer les poubelles.

Une partie végétalisée sera réalisée devant l'accueil

Les poteaux des barrières d'accès à l'école sont à remplacer

Remplacement du grillage côté agrandissement

Un devis pour la clôture identique à celle qui entoure le Château d'eau a été demandé

Un devis a été sollicité pour la réfection en enrobé sur 250 m² dans la cour de l'école maternelle.

Les travaux sont surveillés par M. CHOLET et M. VIVIER.

Concernant la Résidence les Chardonnerets, le logement n°15 est pratiquement terminé. Celui-ci servira de rotation pendant les travaux d'aménagement des salles de bain.

Le sol d'une partie de la salle commune doit être remplacé courant semaine prochaine.

Concernant la bibliothèque, les agents techniques ont procédé à la peinture du local. La réfection du sol a également été effectuée.

Dans le cadre de la biodiversité en association avec la Commune de Malaunay, une réunion avec Céline CRAMPON-DUFILS a eu lieu pour prévoir des animations avec le centre de loisirs.

Il est également proposé de demander la participation des randonneurs pédestres afin d'établir un atlas de la biodiversité.

M. le Maire informe que de nouvelles lanternes à LED ont été installées Rue de la Mairie et Rue de l'Eglise.

Patrick VIANDIER demande si la date de mise en service de la fibre optique est connue. M. le Maire lui indique que la mise en service est prévue normalement pour septembre.

Bruno SCHNEIDER signale qu'il constate de nombreux stationnements de véhicules d'entreprises Place des Jardins.